

**ASSOCIATION LOI 1901  
P.A.G.E.  
(PREVENIR, ACCOMPAGNER, GUIDER,  
EDUQUER)**

Siège social : 81 BIS RUE EMILE ZOLA  
62440 HARNES  
SIREN : 509 023 974

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2022

---

ASSOCIATION P.A.G.E.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

---

A l'assemblée générale de l'association P.A.G.E.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « P.A.G.E. » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une

incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,



influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Liévin, le 12 juin 2023

**Nicolas ROSZAK**  
**Commissaire aux comptes**  
**Pour la SARL NORAUDIT**

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 779	13 328	450	1 470
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 779</b>	<b>13 328</b>	<b>450</b>	<b>1 470</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 065		5 065	1 995
Autres	150 006		150 006	184 013
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	126 686		126 686	22 210
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>281 756</b>		<b>281 756</b>	<b>208 218</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	2 360		2 360	605
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>2 360</b>		<b>2 360</b>	<b>605</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>297 895</b>	<b>13 328</b>	<b>284 567</b>	<b>210 292</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	300	300
Ecart de réévaluation		
Réserves	157 265	109 244
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>68 203</b>	<b>48 021</b>
Report à nouveau		
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>225 768</b>	<b>157 565</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	10 000	15 000
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	409	623
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>236 177</b>	<b>173 188</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	5 722	8 763
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 706	5 403
Autres	24 358	22 939
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>35 786</b>	<b>37 104</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>12 604</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>284 567</b>	<b>210 292</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	5 715
Dont à moins d'un an (a)	42 675
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	21 187	6 465
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	293 177	335 637
Cotisations		
Autres produits	2 505	3 635
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>316 869</b>	<b>345 737</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	55 852	70 663
Impôts, taxes et versements assimilés	1 018	1 186
Rémunérations du personnel	146 997	180 954
Charges sociales	36 008	44 695
Dotations aux amortissements	1 019	1 523
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>240 896</b>	<b>299 021</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>75 974</b>	<b>46 716</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>579</b>	<b>189</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>133</b>	<b>204</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>265</b>	<b>1 684</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>8 481</b>	<b>364</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>68 203</b>	<b>48 021</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : P.A.G.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 284 567 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 68 203 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/05/2023 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 1 à 3 ans
- \* Mobilier : 1 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

*M*

## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 047			5 047
- Matériel de transport	8 732			8 732
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 779</b>			<b>13 779</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 779</b>			<b>13 779</b>

ML

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 742	73		4 815
- Matériel de transport	7 567	946		8 513
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 309</b>	<b>1 019</b>		<b>13 328</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 309</b>	<b>1 019</b>		<b>13 328</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 157 431 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 065	5 065	
Autres	150 006	150 006	
Charges constatées d'avance	2 360	2 360	
<b>Total</b>	<b>157 431</b>	<b>157 431</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	5 065
Produits à recevoir	40
CG RSA A RECEVOIR	63 216
PLIE A RECEVOIR	59 288
NORD INSERTION ET EMPLOI	5 100
CD 62 - Accompagnement global	5 500
CD62 - Actipage	7 174
RSA NORD 6.1	5 040
RSA NORD 6.2	1 000
RAPP NORD 3.1	1 067
MEDIATION NORD 1.3	2 581
<b>Total</b>	<b>155 070</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	300				300
Fonds propres avec droit de reprise	15 000			5 000	10 000
Ecart de réévaluation					
Réserves	109 244	48 021			157 265
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	48 021	-48 021	68 203		68 203
<b>Situation nette</b>	<b>172 565</b>		<b>68 203</b>	<b>5 000</b>	<b>235 768</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	623			214	409
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>173 188</b>		<b>68 203</b>	<b>5 214</b>	<b>236 177</b>

## Dettes

M

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 48 390 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 715	3 093	2 622	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7	7		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 706	5 706		
Dettes fiscales et sociales	24 358	24 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	12 604	12 604		
<b>Total</b>	<b>48 390</b>	<b>45 768</b>	<b>2 622</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 036			
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	4 422
Intérêts courus	7
Dettes provis. pr congés à payer	6 713
Primes de bilan CAP	6 110
Charges sociales s/congés à payer	1 781
Charges sociales sur primes prov.	3 340
<b>Total</b>	<b>22 373</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	2 360		
<b>Total</b>	<b>2 360</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	12 604		
<b>Total</b>	<b>12 604</b>		

Les produits constatés d'avance concernent l'accompagnement dont l'action s'étale au delà de l'exercice 2022.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		51
Subventions d'investissement virées au résultat		214
RSA perte 2021	145	
PLIE perte 2020	2 222	
Perte action ISIPAGE	6 114	
<b>TOTAL</b>	<b>8 481</b>	<b>265</b>

*W*

## Autres informations

### Engagements de retraite

---

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Il n'a pas été constitué ni calculé de provisions pour les indemnités de fin de carrière du personnel salarié de l'association compte tenu de la jeunesse de l'association et de la faible ancienneté de son personnel.

